Objectif

Afin d'automatiser un calcul pour un groupe de Salariés, comment créer une rubrique de paie qui sera systématiquement automatiquement mis à jour dans le Bulletin de salaire tous les mois pour les Salariés concernés.

Comment faire?

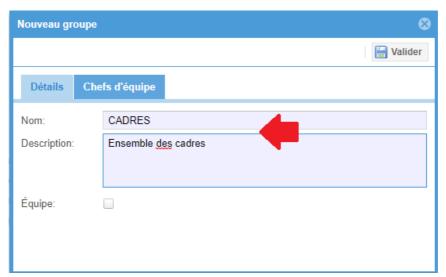
Nous savons désormais comment créer une rubrique de paie commune à tous les Salariés (voir prérequis). Notre souhait est de « restreindre » l'étendue de celle-ci à un groupe spécifique de Salariés (ex : prime de résultat pour cadres ; retenue pour dispositif de santé etc).

Créer un groupe et associer les Salariés au Groupe

Afin d'atteindre cet objectif, nous allons paramétrer un Groupe dans Payroll Mauritius.

Pour cela, nous allons aller dans la section 'Employeur' et cliquer sur le bouton [Paramètres][v] et choisir l'option « Groupes Rub. » puis cliquer sur un bouton [Ajouter un groupe].

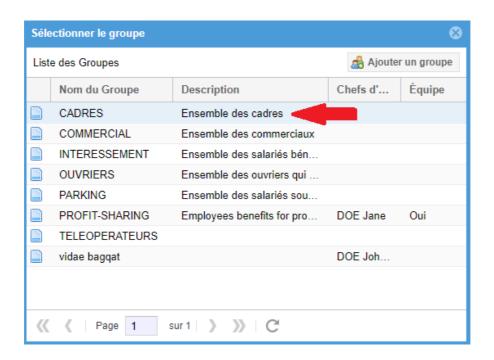
Renseignez ensuite le nom du Groupe et ajoutez un descriptif du Groupe puis [Valider]



Le Groupe « CADRES » est alors créé.

Il convient ensuite d'indiquer quels sont les Salariés appartenant à ce Groupe.

Pour cela, il suffit d'aller dans chacune des fiches des Salariés : onglets « Salariés », double clic sur le Salarié, sous-onglet « Groupes Rub. » puis cliquez sur le bouton [Ajouter une association au groupe].

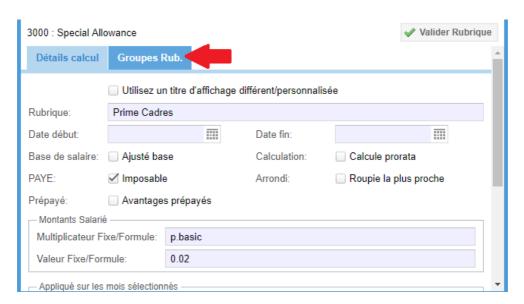


Cliquez alors sur le groupe « CADRES » que nous venons de créer ; la fenêtre se ferme alors et le Salarié est alors désormais associé au Groupe CADRES. [Valider] la fiche du Salarié et recommencez cette opération sur tous les Salariés concernés.

Créer une rubrique de paie associée à un Groupe

Désormais, une fois ceci effectué, il convient de créer une rubrique de paie commune que nous allons restreindre au Groupe « CADRES » que nous venons de créer. Cette rubrique (par exemple) donnera une prime mensuelle de 2% du salaire de base aux Salariés Cadres.

Pour cela, allons dans la section 'Employeur' puis cliquez sur le bouton [Rubriques Com.] et le bouton [Ajouter Rubrique] : choisir (par exemple si non déjà utilisé) un type de rubrique 3000 – Special Allowance, et remplissez-là ainsi :

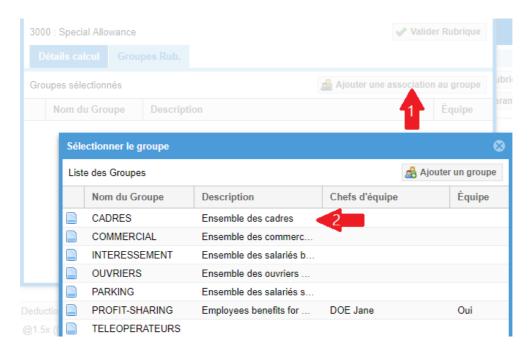




<u>Remarque</u> : le salaire de base est identifié par la variable **p.basic** qui sera multiplié par le coefficient 0.02, donnera alors la prime.

En l'état, si nous la validions ainsi, elle serait commune à tous les Salariés de la Société.

Afin de « restreindre » cette prime uniquement aux Cadres de l'entreprise, cliquez sur l'onglet « Groupes Rub. » puis cliquez sur le bouton [Ajouter une association au groupe] et sélectionnez dans la liste proposée, le groupe « CADRES »



Puis en cliquant sur [Valider Rubrique], la prime est alors désormais associée <u>UNIQUEMENT</u> aux Salariés du groupe CADRES. Elle s'insérera automatiquement dans le Bulletin de paie des Salariés concernés.

